

**Vous présente**

# Se préparer au contrôle de l'URSSAF

*Vous souhaitez en savoir plus :*

**Contactez Me Philippe AXELROUDE**

Avocat associé

Spécialiste en droit du travail

**Willway Avocats**

2, rue des Colonels Renard – 75017 PARIS

Tel : 01.53.30.26.62

[contact@willway-avocats.com](mailto:contact@willway-avocats.com)

# Le contrôle

## Par qui ?

- Un inspecteur de l'URSSAF assermenté

## Dans quel but ?

- Respect des assiettes de cotisations
- Montant des cotisations dues et leur paiement

## Que vérifie-t-il ?

- L'absence d'erreur
- La bonne application des exonérations

# Quels sont les différents types de contrôle ?

## Le contrôle sur pièces

- Article R.243-59-3 du Code de la sécurité sociale

## Le contrôle sur place

- Article R.243-59 du Code de la sécurité sociale

## Le contrôle spécial de recherche de travail illégal

- Articles L.8211-1 et s. du Code du travail ; L.243-7 et R.243-59 du Code de la sécurité sociale



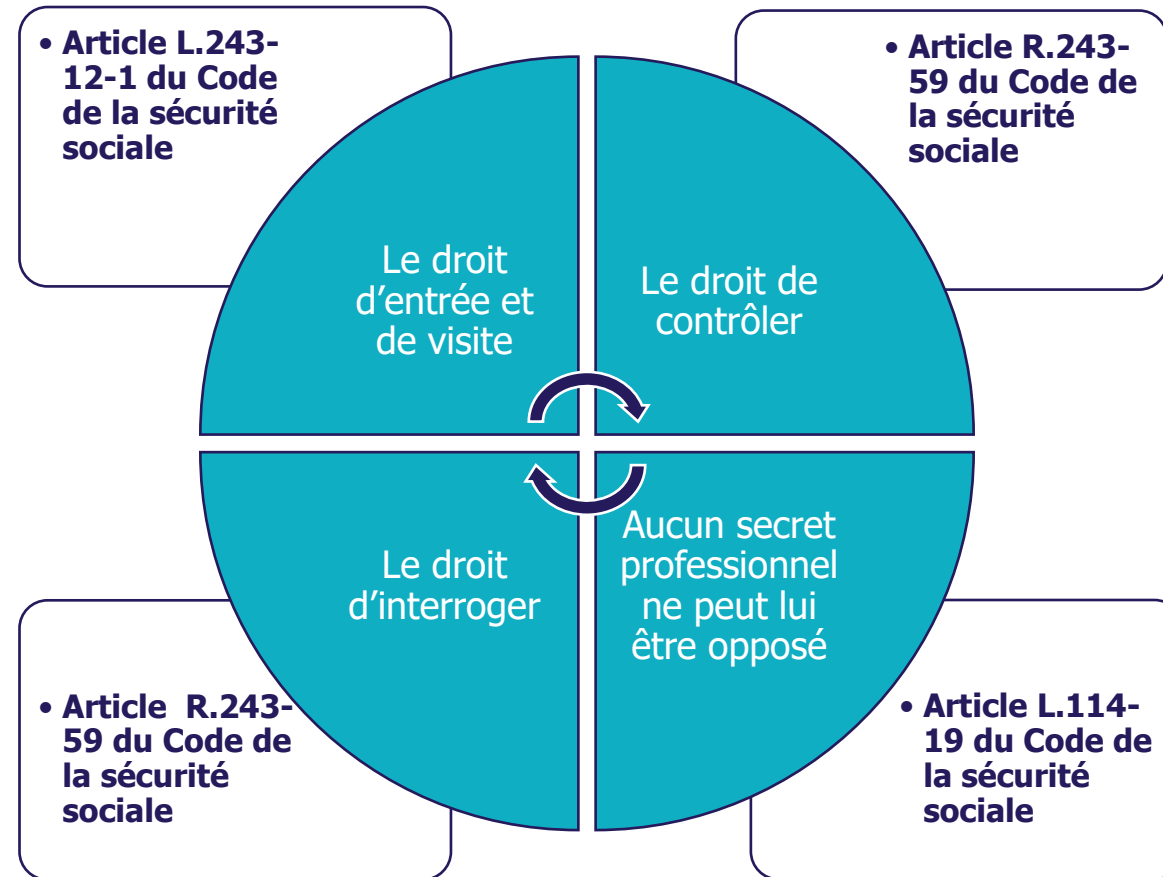
Les échanges informels entre Urssaf et cotisant, c'est-à-dire en dehors de toute opération de contrôle, ne peuvent pas servir de base au redressement d'un cotisant.



# Comment se déroule un contrôle ?

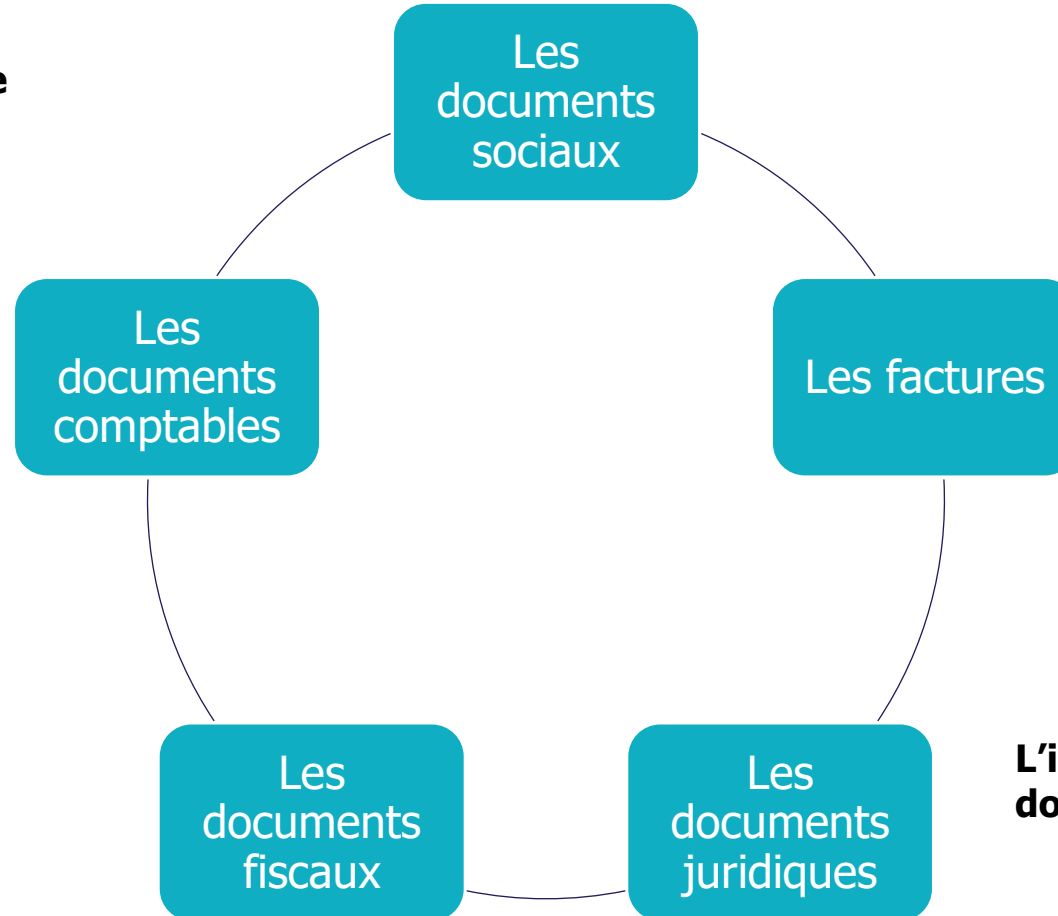


# Quels sont les pouvoirs du contrôleur ?



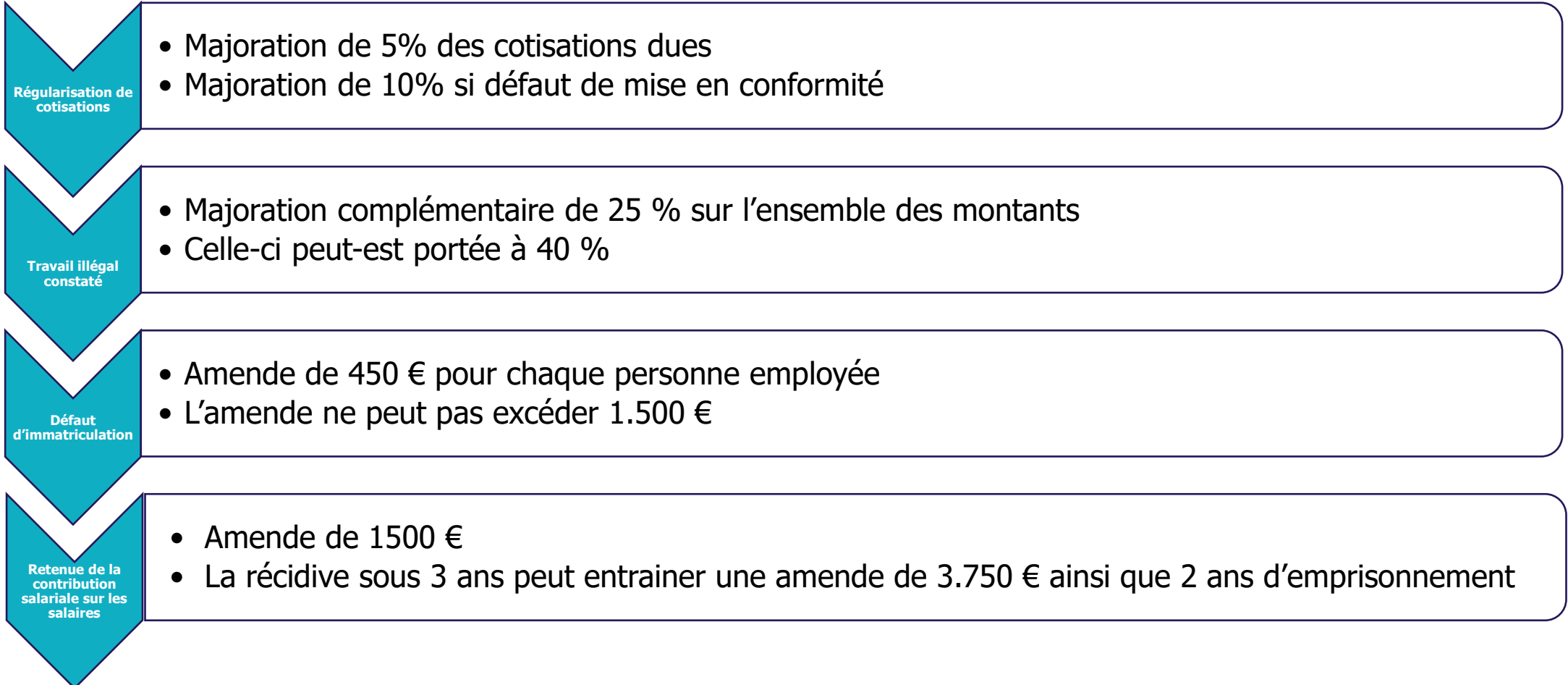
# Quels documents peuvent être demandés lors d'un contrôle ?

**Il n'existe pas de liste officielle de documents à fournir.**

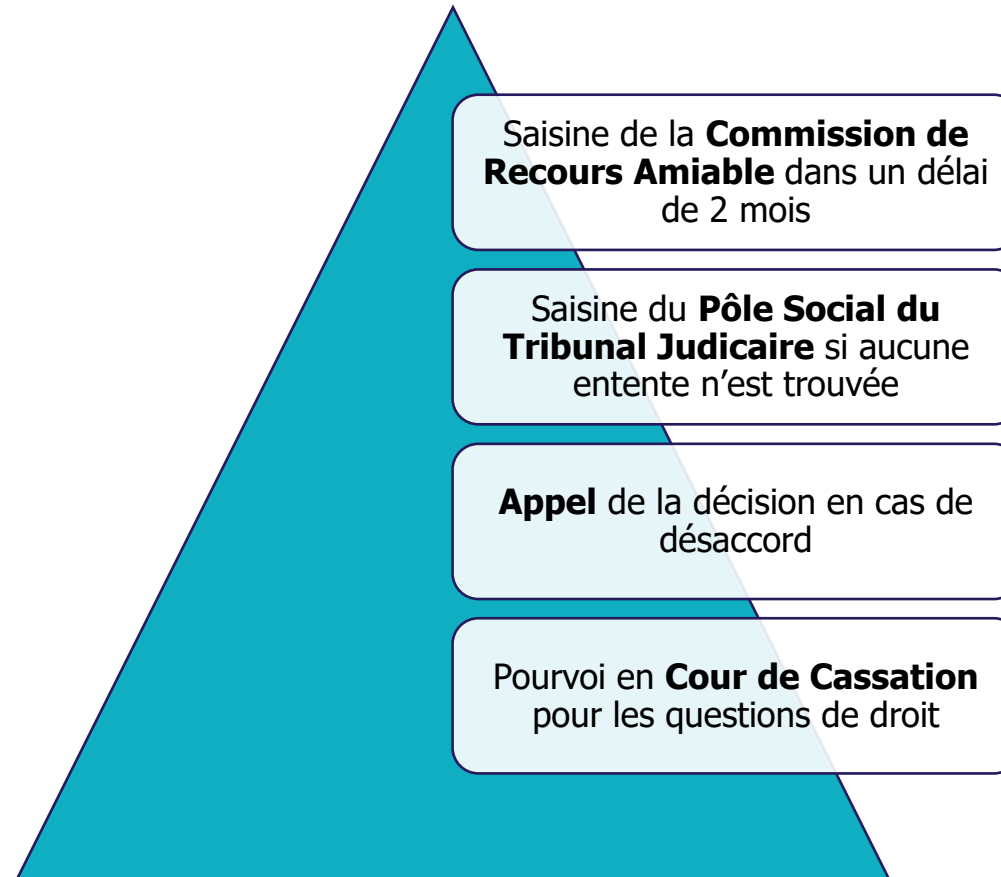


**L'inspecteur peut exiger tous les documents nécessaires au contrôle.**

# Quelles conséquences ?



# Quels recours possibles ?





**Des questions ? Besoin d'être assisté et  
conseillé dans vos démarches ?**

**Contactez le cabinet WILLWAY AVOCATS**

2, rue des Colonels Renard – 75017 PARIS

Tel : 01.53.30.26.62

[contact@willway-avocats.com](mailto:contact@willway-avocats.com)